

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 16 janvier 2020

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle Robert Schwint - La City 4 Rue Gabriel Plançon 25043 BESANCON CEDEX, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 6.1, 7.1, 3.1, 3.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 19h55.

Etaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Yves PRALON, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Daniel HUOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY

Etaient absents :

M. Alain BLESSEMAILLE, M. Pascal CURIE, M. Dominique SCHAUSS, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Yoran DELARUE, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance :

M. Gabriel BAULIEU

Procurations de vote :

Mandants : M. DONEY, Y. DELARUE, M. FELT, P. DUCHEZEAU

Mandataires : C. BARTHELET, J. KRIEGER, S. RUTKOWSKI, C. LIME

Délibération n°2020/005103

Rapport n°6.1 - Reconversion du site Saint Jacques Arsenal - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole pour la réalisation des espaces publics de l'opération Saint Jacques - Modalités d'organisation partenariale de la phase opérationnelle - Protocole

Reconversion du site Saint Jacques Arsenal - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole pour la réalisation des espaces publics de l'opération Saint Jacques - Modalités d'organisation partenariale de la phase opérationnelle - Protocole

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission : Aménagement du territoire et coopérations

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Dans le cadre de la mutation du site Saint Jacques/Arsenal, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon afin de mener à bien les projets, de réaliser les espaces publics envisagés et de pouvoir recourir aux différentes compétences requises.

Contexte

Le site hospitalier Saint Jacques-Arsenal fait l'objet d'une cession par son propriétaire le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) suite à son déménagement du centre-ville vers le site Jean Minjoz.

Situé au sein du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) Centre Ancien, document d'urbanisme qui permet de conserver le cadre urbain et l'architecture ancienne, le site Saint Jacques-Arsenal représente une grande emprise mutable d'environ 6 % de la boucle du Doubs. Sa reconversion doit donc permettre de concilier un développement urbain ambitieux pour le territoire et en harmonie avec le caractère patrimonial du centre de Besançon.

Les études conduites pour la transformation du site déclinent les enjeux généraux du projet qui se doit :

- de contribuer au renforcement de l'attractivité de la boucle et au rayonnement du territoire,
- de valoriser la fresque architecturale et le patrimoine de Saint Jacques,
- d'être « entre cours et jardins »,
- d'assurer une perméabilité du site vers le centre-ville, la rivière et le parc de Chamars.

De ces enjeux est né le projet d'une Cité des Savoirs et de l'Innovation. Celle-ci se décline dans une programmation ambitieuse autour d'un équipement de lecture publique et de bibliothèque universitaire « La Grande Bibliothèque », de la Maison Universitaire de l'Éducation (MUE), de jardins et espaces publics ainsi que de programmes de logements, congrès, résidences, ainsi que des commerces et services dans une moindre mesure.

Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon se sont engagés à accompagner la mutation du site Saint Jacques-Arsenal, notamment en réalisant les espaces publics. Les études urbaines préalables ont montré l'intérêt de créer un jardin central sur la trace des jardins historiques. Ce grand espace public fédérateur à dominante végétale au cœur de l'opération va ainsi permettre d'inscrire le site dans la trame verte, de créer une relation au Doubs et de redonner de la perméabilité urbaine.

Outre ce jardin, il s'agit de traiter l'environnement urbain de l'opération : la Place Saint Jacques, la liaison à la rivière, à Chamars.

Afin de mener à bien ces projets qui seront mis en œuvre dans le cadre de compétences relevant de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole, il convient de constituer un groupement de commandes.

Cette convention s'insère plus largement dans l'organisation de la phase opérationnelle de la reconversion du site qui se doit d'être coordonnée. Pour ce faire, il est proposé un protocole entre les parties (Ville, Grand Besançon Métropole et la Société de Projet en charge de réaliser l'immobilier du site) pour formaliser les modalités opérationnelles.

La convention constitutive du groupement de commandes

Par la présente convention, et en application du code de la commande publique, Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon conviennent de se regrouper pour constituer un groupement de commandes en vue de missionner :

- une équipe de maîtrise d'œuvre d'infrastructures d'espaces publics et de paysage,
- des Assistances à Maîtrise d'Ouvrage (AMO),
- des expertises tierces en tant que de besoin.

Le groupement de commandes sera constitué pour une durée indéterminée ; la convention prendra fin lors de l'extinction du besoin.

Le coordonnateur du groupement réalisera cette mission à titre gracieux.
Le coordonnateur du groupement de commandes est la Ville de Besançon.

Les principales missions assurées par la Ville de Besançon seront notamment : centralisation du recensement des besoins des membres du groupement, détermination de la procédure de passation applicable, élaboration du dossier de consultation des fournisseurs candidats, analyse des candidatures et des offres, signature et notification des marchés au(x) titulaire(s).

Le protocole partenarial

La nécessité d'un dialogue et d'une entente avec le CHU, propriétaire du site, pour tirer le meilleur parti du projet de reconversion avait donné lieu à la signature de protocoles. Ces échanges doivent désormais se poursuivre avec le nouvel acquéreur du site à travers la formalisation d'un protocole entre les parties Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et la Société de projet (Vinci, sedia et Caisse des dépôts).

Compte tenu des différentes maîtrises d'ouvrage intervenant sur ce site (privées, publiques), et de l'impact du projet urbain sur le centre-ville, la coordination devra être menée avec une attention toute particulière.

Cet accord a pour objectif de formaliser les modalités du partenariat et les engagements des différentes parties sans engagement financier, pour accompagner les démarches à mener entre la signature de la promesse de vente et de la réitération de l'acte par Vinci et pour déterminer les modalités d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage publique des espaces publics en interface avec l'opération de réhabilitation / construction supportée par la Société de projet.

Le Protocole fixera notamment :

- les conditions des démolitions anticipées des bâtiments la Mère et l'Enfant, Claude Bernard et Saint Paul,
- l'organisation de l'archéologie préventive,
- les modalités de cession du tènement foncier supplémentaire nécessaire à la Grande Bibliothèque,
- la coordination, en termes de conception et de gestion des chantiers, de la réalisation des espaces publics et espaces libres et de la mise en œuvre d'un Projet Urbain Partenarial qui fixera la contribution de la Société de projet au financement du programme des équipements publics,
- le devenir des espaces patrimoniaux (Chapelle du refuge, Apothicairerie et Chapelle du Carrefour, salles du Conseil, etc.),
- la coordination des études environnementales et dossiers d'autorisations,
- le management du projet : gouvernance, création d'Ateliers d'urbanisme pour les projets de construction, plan de communication.

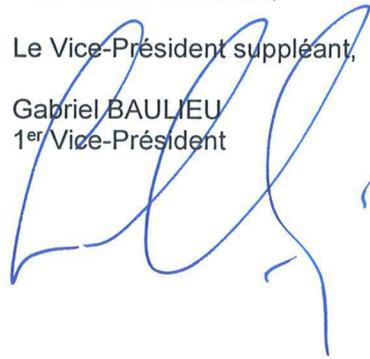
A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes entre Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon, dont le coordonnateur est la Ville de Besançon,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes annexée au présent rapport,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer le Protocole Partenarial.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0